



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 septembre 2018

Covéa prend acte du refus de Scor d'entrer en discussions en vue d'un rapprochement amical au moyen d'une offre publique en numéraire à 43 € par action

- Pour la bonne information des marchés, Covéa, premier actionnaire de Scor, indique avoir adressé, le 24 août 2018, au Président du Conseil d'Administration de Scor, une proposition amicale de rapprochement s'effectuant au moyen d'une offre publique d'achat¹ visant 100% du capital de la société, en numéraire, au prix de 43€ par action.
- Cette offre amicale était conditionnée à la recommandation du Conseil d'administration de Scor. Celui-ci s'est tenu le 30 août et a refusé d'entrer en discussion avec Covéa en vue de négocier un rapprochement amical sur les bases de sa proposition.
- Covéa prend acte de cette décision du Conseil d'Administration de Scor qui conduit, en l'état de la situation, au retrait de son projet d'offre. Covéa réaffirme néanmoins son intérêt pour une opération amicale avec Scor.

¹ *Le projet d'offre était financé sur ressources propres et par un endettement sécurisé auprès de Barclays et Crédit Suisse.*

A propos de Covéa

Le groupe Covéa est l'un des principaux assureurs français, avec 11,5 millions de sociétaires et clients, environ 16 Mds€ de primes et 24 Mds€ de fonds propres éligibles sous Solvabilité 2. Il opère en France notamment via les marques GMF, MAAF et MMA et occupe la première place en assurance dommages de particuliers et la deuxième place en assurance dommages des entreprises. Il réalise plus de 10% de son chiffre d'affaires à l'international, notamment en Italie, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Contacts presse :

Guillemette ROLLAND - Directrice de la communication externe +33 6 60 33 07 76

Par mail : presse@covea.fr / Sur Twitter : @groupecovea / Sur LinkedIn